

modifications d'une politique qui profite aux Canadiens, le gouvernement prétend que le projet de loi C-91 est une politique nationale. Cela est franchement absurde.

Tout d'abord, des documents internes du gouvernement reconnaissent que dans les négociations de l'ALENA il y a des pressions pour que des changements soient apportés. Le rapport du groupe de travail interministériel du gouvernement sur le 1991 Pharmaceutical Review, «Trends in the Pharmaceutical Industry in Canada in the post 1987 Environment» précise que «la pression exercée dans les négociations du GATT et de l'ALENA pour qu'on raye de notre Loi sur les brevets les dispositions concernant les licences obligatoires est fondée sur des facteurs tant économiques que politiques. Ces pays voient le régime de propriété intellectuelle actuel du Canada comme une menace pour leur prospérité économique du fait que de nombreux pays en voie de développement envisagent d'adopter le système du Canada. De toute évidence, si c'était le cas, les revenus des compagnies pharmaceutiques plafonneraient plus bas que si les licences obligatoires étaient complètement éliminées.»

Ensuite, l'arrivée du projet de loi C-91 à l'heure actuelle est insensée sauf dans le contexte de négociations commerciales. Le projet de loi C-22 stipulait que, en décembre 1991, le Cabinet pourrait réduire, mais pas augmenter, la période d'exclusivité.